TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N°
017–211704218 – 20260917-CM2026_98-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le 22/09/2026 – Publié le 22/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE conseillers municipaux :
. En exercice : 29 . Présents : 23 . Absents : 6 . Pouvoirs : 6
DATE DE L'AFFICHAGE de la liste des délibérations : 21 septembre 2026

OBJET :
CM2026_98– Mise à disposition de la Salicorne à titre gracieux à l'association REDICETS pour l'organisation des journées psychiatriques le 9 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le onze septembre deux mille vingt-six.

PRESENTS :
Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean-Christophe DORIDOT / Michèle PREVOT / Jean-Marc BABIN / Elisa RATISKOL / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Alexandra WUCHER / Jean DAUDENS / Mariette ADOLPHE / Gabriel DITGEN / Claudine GROLLEAU / Marie-Madeleine ROUIL / Frédéric BOTTON / Nathalie NICOLE / Christophe HERNANDEZ / Julien LEVEQUE / Pascaline DUCLAUD / Sylviane MITAINE / Jean-Christophe DELHAYE / Isabelle LEMAIRE / Lucas GERVRAUD / Delphine LE GARREC

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :
- Jean-François DANIEL représenté par Marie-Madeleine ROUIL
- André FRANCHI représenté par Jean-Marc BABIN
- Elia LARROUSSE représentée par Michèle PREVOT
- Alain MAGEAUD représenté par Jean DAUDENS
- Sandrine LAPEYRADE représentée par Nathalie NICOLE
- Jean-Luc GENSAC représenté par Delphine LE GARREC

SECRETAIRE DE SEANCE :
Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Pascaline DUCLAUD a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

HÔTEL DE VILLE
1, PLACE GASTON BALANDE
B.P. 108 – 17600 SAUJON
TÉL. : 05 46 02 80 07
contact@saujon.fr
www.saujon.fr

MISE A DISPOSITION DE LA SALICORNE A TITRE GRACIEUX A L'ASSOCIATION REDICETS POUR L'ORGANISATION DES JOURNEES PSYCHIATRIQUES LE 9 OCTOBRE 2026

Madame Nathalie NICOLE, conseillère municipale déléguée à la culture, informe l'assemblée que dans le cadre de l'accompagnement d'un évènement ouvert au public, sur le thème de la psychiatrie, porté par l'association REDICETS, il est proposé de mettre à disposition la Salicorne à titre gracieux pour l'organisation des journées psychiatriques du 9 octobre 2026.

Saujon est une commune dont l'identité, l'attractivité et le développement sont historiquement liés à son activité thermale.

Les Thermes de Saujon constituent un acteur majeur de l'activité économique et touristique du territoire. L'établissement, dont l'histoire remonte à 1860, développe une activité thermale notamment orientée vers la prise en charge psychosomatique et accueille chaque année une population importante de curistes.

Les parties partagent la conviction que le thermalisme constitue un élément structurant de l'identité de Saujon et qu'il contribue à son attractivité, à son dynamisme économique, à l'animation du territoire et au rayonnement de la commune.

La qualité de l'accueil des curistes dépend non seulement de la qualité des prestations thermales, mais également de l'environnement urbain, des services, des commerces, des équipements, des animations, de l'offre touristique et de la qualité de vie proposés sur le territoire.

C'est dans ce cadre que l'événement des journées psychiatriques participe au rayonnement de la commune et à son attractivité liée aux pratiques médicales de cure associées à la santé mentale.

Après avis favorable de la commission animation loisirs, réunie le 8 septembre 2026, le conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide :

- DE METTRE la salle de spectacle « La Salicorne » à disposition de l'association REDICETS, à titre gracieux, le 9 octobre 2026,

- D'AUTORISER Monsieur le maire, ou son représentant agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à cette mise à disposition.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Le Maire,

P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

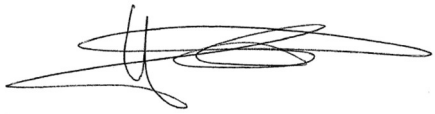

P. DUCLAUD